



# Assemblée générale

Distr. limitée  
20 juin 2019  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-deuxième session

Vienne, 12-21 juin 2019

### Projet de rapport

### Chapitre II

### Recommandations et décisions

#### H. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies », conformément à la résolution 73/91 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Inde et de l'Indonésie ont fait des déclarations au titre de ce point. L'observatrice de l'UIT a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Comité était saisi des documents suivants :
  - a) Rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) sur les partenariats pour l'utilisation et l'application des sciences et techniques spatiales au sein du système des Nations Unies ([A/AC.105/1200](#)) ;
  - b) Rapport d'ONU-Espace sur les travaux de sa trente-huitième session et de sa quatorzième séance ouverte ([A/AC.105/1209](#)) ;
  - c) Document de séance intitulé « Marine environmental effects of jettisoned waste from commercial spaceflight activities » (A/AC.105/2019/CRP.11) (en anglais seulement) ;
  - d) Document de séance intitulé « Cooperation between the United Nations Office for Outer Space Affairs and the International Civil Aviation Organization » (A/AC.105/2019/CRP.14) (en anglais seulement).
4. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport spécial d'ONU-Espace sur les partenariats et noté qu'un grand nombre de bureaux, départements et autres entités des Nations Unies étaient associés d'une manière ou d'une autre à des partenariats visant à promouvoir ou faciliter une participation plus efficace des intervenants des secteurs public et privé aux activités du système des Nations Unies pour le développement.



5. En sa qualité de Présidente d'ONU-Espace, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a présenté au Comité des informations relatives à la trente-huitième session d'ONU-Espace, qui s'était tenue à New York en octobre 2018. Le Comité a noté que la session avait été organisée sous la forme d'un atelier et qu'elle avait été l'occasion d'envisager la question d'une coopération avec le secteur privé pour utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications aux fins de la croissance économique et du développement durable.

6. Le Comité a pris note du projet d'ONU-Espace de tenir sa trente-neuvième session à New York en octobre 2019, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et sa quarantième session à Bangkok en 2020, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Il a noté que la prochaine session ouverte d'ONU-Espace se tiendrait dans le cadre du World Space Forum, qui se tiendrait à Vienne en novembre 2019.

7. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales coopérait de plus en plus dans un cadre bilatéral avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment avec l'Organisation de l'aviation civile internationale sur des questions relatives au transport spatial commercial ; avec le Département des affaires économiques et sociales sur l'utilisation accrue des techniques spatiales au service du développement durable ; et avec le Bureau des affaires de désarmement sur une table ronde conjointe organisée par la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale.

8. Le Comité est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait travailler en liaison avec le secrétariat de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et d'autres matières et son Protocole de 1996 sur des questions relatives aux conséquences pour le milieu marin du jet volontaire de déchets provenant d'activités spatiales commerciales, et présenter au Comité un point sur la situation à sa soixante-troisième session, en juin 2020. Le Comité a noté à cet égard qu'il incombait aux États membres de se concerter et de se coordonner au niveau national avec les administrations et les départements responsables de ces activités dans le cadre des différents organes intergouvernementaux.

9. Le Comité a noté que la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok en octobre 2018, avait adopté la Déclaration ministérielle sur les applications spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et le plan d'action Asie-Pacifique sur les applications spatiales au service du développement durable pour la période 2018-2030.

10. Le Comité a noté que l'UIT tiendrait l'édition 2019 de la Conférence mondiale des radiocommunications à Charm el-Cheikh (Égypte), du 28 octobre au 22 novembre 2019.

## **I. Rôle futur du Comité**

11. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Rôle futur du Comité », conformément à la résolution 73/91 de l'Assemblée générale.

12. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Pakistan et Suisse. Des déclarations ont été faites par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la représentante du Costa Rica au nom de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, du Mexique, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du). Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

13. Le Comité est convenu qu'il constituait, avec ses deux sous-comités, et avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, une entité commune singulière pour la promotion, à l'échelle mondiale, de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

14. L'avis a été exprimé qu'il incombait aux États membres du Comité de renforcer efficacement le rôle et l'importance du Comité s'agissant d'examiner toutes les questions relatives aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que toutes les règles régissant les activités spatiales devaient être adoptées dans le cadre du Comité, dans le plein respect du règlement intérieur, et non dans le cadre d'autres instances ou mécanismes informels.

15. L'avis a été exprimé qu'il était important que le Comité et ses organes subsidiaires maintiennent avec fermeté leur rôle essentiel dans la formulation, l'interprétation et l'application des règles et de la réglementation relatives aux activités dans l'espace extra-atmosphérique afin d'éviter la fragmentation du cadre juridique régissant ces activités, et qu'ils affirment leur rôle en s'adaptant à l'évolution des réalités et des besoins, comme l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques et de nouvelles activités, telles que le développement des ressources spatiales et l'élimination des débris spatiaux.

16. L'avis a été exprimé qu'il était nécessaire de soutenir les activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies, et d'intensifier les échanges et la collaboration entre les différents centres régionaux afin de renforcer les capacités des pays en développement.

17. Conformément à l'accord auquel il était parvenu à sa soixante et unième session, en 2018 (A/73/20, par. 382), le Comité a examiné la question de sa gouvernance et de ses méthodes de travail ainsi que celles de ses organes subsidiaires au titre du présent point de l'ordre du jour.

18. Le Comité était saisi de la note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.377), qui avait été mise à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique, à leurs sessions respectives, en 2019.

19. Le Comité a pris note des travaux prévus pour 2019 selon le plan de travail pluriannuel, et qui sont présentés dans les rapports du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique sur les travaux de leurs sessions respectives de 2019 (A/AC.105/1202, annexe I et appendice ; et A/AC.105/1203, par. 272 à 277).

20. Le Comité s'est mis d'accord sur les mesures administratives ci-après relatives à la gouvernance et aux méthodes de travail, qu'il devra appliquer, ainsi que ses sous-comités, à compter de 2020 :

a) Le Secrétariat télécharge, en temps utile et à toutes les sessions, les déclarations qui ont été soumises volontairement par les États en vue de leur téléchargement sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si les déclarations peuvent être téléchargées ou non ;

b) Les déclarations des délégations ne doivent pas dépasser 10 minutes. Un minuteur est utilisé à toutes les sessions. Le(la) Président(e) de chaque session signale aux délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole. Le(la) Président(e) interrompt les déclarations lorsque les 10 minutes allouées sont écoulées ;

c) Un minuteur est utilisé pour les présentations. Le(la) Président(e) de chaque session signale aux délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole. Le(la) Président(e) interrompt les présentations lorsque les 15 minutes allouées sont écoulées ;

d) Le Secrétariat informe les États membres du Comité qu'ils peuvent choisir

de ne pas recevoir de copies papier des documents de présession ;

e) Le Secrétariat publie, préalablement à chaque session, le calendrier des réunions des groupes de travail, des exposés techniques et des manifestations parallèles sur les pages du site Web du Bureau consacrées aux sessions du Comité et de ses sous-comités ;

f) Le Secrétariat établit des directives, qui seront publiées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales, contenant des informations pratiques sur la manière de suivre les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires, ainsi que des informations sur les demandes d'admission au Comité et les demandes d'octroi du statut d'observateur auprès du Comité ;

g) Le Secrétariat envoie des lettres d'invitation, ainsi que le calendrier indicatif des travaux, bien avant le début de chaque session afin de laisser suffisamment de temps pour le traitement des autorisations gouvernementales concernant les délégations ;

h) Un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » doit être régulièrement inscrit à l'ordre du jour des deux sous-comités afin de permettre l'examen de questions transversales. Le libellé du point inscrit actuellement à l'ordre du jour du Comité (« Rôle futur du Comité ») doit être modifié pour se lire comme suit : « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » ;

i) Un groupe consultatif informel, composé de représentants de tous les États membres du Comité intéressés, est créé afin d'aider le Secrétariat à faire progresser les travaux au titre du plan de travail sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires. Le groupe est ouvert et les États membres du Comité sont invités à désigner un point de contact. Le groupe communique par voie électronique et se réunit dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Vienne. Tous les points de contact désignés sont tenus informés des progrès accomplis.

21. Le Comité a pris note des débats constructifs sur la gouvernance et les méthodes de travail qui ont eu lieu à la présente session et décidé que plusieurs des questions qui avaient été soulevées feraient l'objet d'un examen plus poussé au titre du plan de travail en cours.

## L. Questions diverses

22. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », conformément à la résolution 73/91 de l'Assemblée générale.

23. Les représentants de la Chine, du Costa Rica, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d') et de la Suisse ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

### 1. Programme 5, « Utilisations pacifiques de l'espace » : projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

24. À la 758<sup>e</sup> séance, le 14 juin, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a présenté au Comité :

a) Un document de séance intitulé « Programme 5, "Peaceful uses of outer space": proposed programme plan for the period 2020 and programme performance for 2018 » (A/AC.105/2019/CRP.8) ;

b) Projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 6)).

25. Le Comité a été invité à contribuer à l'élaboration du plan du programme relatif aux utilisations pacifiques de l'espace avant la conclusion de l'examen formel de ce programme par l'organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé de la planification, de la programmation et de la coordination, à savoir le Comité du

programme et de la coordination, à sa cinquante-neuvième session.

26. Le Comité a noté que la forme et la présentation nouvelles du plan du programme étaient claires et concises. Il a également noté que le résultat mis en avant de 2018 et celui mis en avant pour 2020 illustraient mieux et aidaient à comprendre les travaux que le Bureau des affaires spatiales entreprenait. Il a, enfin, approuvé le projet de plan-programme pour 2020.

27. Quelques délégations se sont félicitées de l'occasion qui leur était donnée de contribuer à l'élaboration du projet de plan-programme et ont noté l'ampleur et la pertinence des travaux menés par le Bureau. Des renseignements ont été demandés sur les collaborations et les partenariats mis en place par le Bureau aux fins de l'exécution d'activités de réduction des risques de catastrophe.

28. L'avis a été exprimé qu'il était nécessaire de mettre à la disposition du Bureau des ressources qui lui permettent de poursuivre ses travaux.

## **2. Composition du Comité**

29. Le Comité s'est félicité de la demande d'adhésion de Singapour (A/AC.105/2019/CRP.3) et a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-quatorzième session, en 2019, l'admission de Singapour au Comité.

30. Le Comité s'est félicité de la demande d'adhésion du Rwanda (A/AC.105/2019/CRP.4) et a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-quatorzième session, en 2019, l'admission du Rwanda au Comité.

## **3. Statut d'observateur**

31. En ce qui concerne les demandes déposées par des organisations non gouvernementales pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité, ce dernier a rappelé qu'il était convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010 (A/65/20, par. 311), que le statut d'observateur serait accordé à des organisations non gouvernementales, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social ; que le statut d'observateur provisoire pourrait être prorogé d'une année supplémentaire, si nécessaire ; et qu'il accorderait le statut d'observateur permanent à ces organisations dès confirmation de leur admission au statut consultatif auprès du Conseil.

32. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Association Moon Village pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2019/CRP.5.

33. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatorzième session, en 2019, d'accorder à l'Association Moon Village le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

34. Conformément à la demande formulée par le Comité à sa cinquante-sixième session, en 2013, le Secrétariat avait recueilli des informations sur le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité (A/AC.105/2019/CRP.6). Le Comité a prié instamment les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité qui n'avaient pas encore soumis leur demande de statut consultatif auprès du Conseil de le faire dans un proche avenir.

## **4. Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales**

35. Le Comité a noté que conformément à sa recommandation (voir A/73/20, par. 385) et aux résolutions 73/72 et 73/91 de l'Assemblée générale, un débat conjoint

des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales se tiendrait, avec l'appui conjoint du Bureau des affaires spatiales et du Bureau des affaires de désarmement, à New York en octobre 2019.

36. Le Comité a examiné un avant-projet de note de réflexion sur le débat conjoint établi par les deux bureaux et recommandé que l'on se serve du texte du projet de note qui figure dans le document A/AC.105/2019/CRP.19 pour les préparatifs à venir de ce débat.

##### 5. **Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité**

37. Le Comité a recommandé que les points ci-après soient examinés à sa soixante-troisième session, en 2020 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la Présidence.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-septième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur et méthode de travail du Comité.
15. Exploration de l'espace et innovation.
16. Programme « Espace 2030 ».  
(Travaux à mener dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel du groupe de travail (voir [A/AC.105/1202](#), annexe IV))
17. Questions diverses.

##### M. **Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires**

38. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses sous-comités en 2020 :

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	3-14 février 2020	Vienne
Sous-Comité juridique	23 mars-3 avril 2020	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	17-26 juin 2020	Vienne